

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 350-02 ET 391-02

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur des règlements suivants :

Règlement 350-02 modifiant le *Règlement concernant la prévention des incendies sur le territoire de la ville de Salaberry-de-Valleyfield*

Adoption par le conseil : 9 avril 2024

Règlement 391-02 modifiant le *Règlement établissant des limites de vitesse sur le réseau routier de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield*

Adoption par le conseil : 9 avril 2024

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Les règlements mentionnés précédemment peuvent être consultés sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : <https://www.ville.valleyfield.qc.ca/reglements-municipaux>. Une copie est aussi déposée au Service du greffe et des affaires juridiques au 4^e étage de l'Hôtel de Ville au 61, rue Sainte-Cécile à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 17 avril 2024.

Josée Bourdeau, notaire
Greffière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

AVIS PUBLIC CONCERNANT L'ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 350-02 ET 391-02

Je soussignée, Josée Bourdeau, greffière adjointe, certifie sous mon serment d'office que l'avis mentionné en titre a été publié dans l'édition du 17 avril 2024 du *Journal Saint-François* et qu'une copie dudit avis a été affichée le 17 avril 2024, sur le tableau d'affichage situé à l'entrée principale de l'hôtel de ville.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 18 avril 2024.

Josée Bourdeau, notaire
Greffière adjointe